

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Julie ROCHEPEAU

N. Réf. : JR/24.05.2018

Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 24 mai 2018

La Roche-sur-Yon, le

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 24 MAI 2018**

Pour les représentants de la collectivité :

Monsieur Jacky GODARD, titulaire, **Monsieur Jean-Louis BATIOU**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, **Monsieur Gilbert OLIER**, titulaire, **Monsieur Gilles RENOIR**, suppléant, Madame Christine PONSOT, suppléante, Monsieur Sylvain FARCY, suppléant.

Monsieur Yannick DAVID, titulaire, Madame Sylvie DURAND, suppléante et Monsieur Jacques BESSEAU, suppléant étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

Syndicat CFDT. :

Monsieur David LEMASSON, titulaire, **Monsieur Eric BOUDEAU**, titulaire et Madame Laurence BARON, suppléante.

Monsieur Fabrice ROY, suppléant, était excusé.

Syndicat CGT. :

Madame Emilie GALLAIS, suppléante.

Madame Isabelle COURANT, titulaire, était excusée.

Syndicat FO. :

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, titulaire et Madame Isabelle LUCAS, suppléante.

Syndicat SUD. :

Madame Zora AMMOUR, titulaire.

Madame Cécile OLIVIER, suppléante, était excusée.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Président de séance : **Monsieur Jacky GODARD**

Secrétaires de séance :

Secrétaire : **Monsieur Michel VIAULT**
Secrétaire adjointe : **Madame Emilie GALLAIS**, syndicat CGT

Mesdames Julie ROCHEPEAU et Flavie HERPIN, de la Direction des Ressources Humaines, assurent l'assistance administrative.



I – PRESENTATION DU PLAN DE FORMATION 2018/2019

Présentation par Madame Brigitte ANDRÉ, Conseillère formation et Monsieur Gilles RENOIR, Directeur des Ressources Humaines.

Madame Laurence BARON, pour le syndicat CFDT, demande les raisons pour lesquelles l'analyse de pratique est affectée au budget formation.

Monsieur Gilles RENOIR explique que l'analyse de pratique est un besoin recensé dans une très grande majorité de directions, quel que soit la collectivité. C'est pourquoi, la gestion de ce dispositif par la DRH permet de globaliser le processus. Il ajoute, par ailleurs, que ces demandes d'analyse de pratique sont de plus en plus fréquentes et donnent parfois lieu à l'organisation de formations spécifiques, ce qui explique la prise en charge par le budget formation.

Monsieur Gilles RENOIR complète la présentation de Madame Brigitte ANDRÉ. Premièrement, le CNFPT a baissé de 82 jours sa participation aux formations prises en charge au titre de la cotisation entre 2016 et 2017. Cette baisse est justifiée par l'organisme au regard du passage de 1% à 0,9% de la cotisation payée par les collectivités. Toutefois, il indique que d'autres collectivités ont été impactées plus fortement. Il ajoute également que cette perte ne pourra pas être compensée par la collectivité

puisque'un budget hors cotisations est déjà attribué. Deuxièmement, la part de formations obligatoires augmente. Un réseau de formateurs internes se développe et se renouvelle régulièrement. Un travail avec les directions est mené pour laisser du temps de préparation aux agents formateurs. Ce dispositif interne permet de réaliser des économies de gestion importantes et permet de valoriser l'agent formateur qui prend plaisir à partager et à transmettre son savoir.

Monsieur David LEMASSON, pour le syndicat CFDT, demande s'il y aura des recrutements pour les formateurs internes.

Monsieur Gilles RENOIR répond que les recrutements sont plus ou moins réguliers puisqu'ils sont fonctions des mouvements au sein du réseau en place. Il explique que lorsqu'un agent décide de quitter ce dispositif, un appel interne est lancé. En parallèle, il peut être recueilli des demandes spontanées qui sont étudiées par le secteur formation. Ensuite, lorsqu'un agent est désigné, il est accompagné et participe à une formation sur la pédagogie. Par ailleurs, il ajoute que la collectivité reste ouverte à d'autres propositions de formations internes.

Monsieur Michel VIAULT appuie les propos de M. RENOIR en faisant part d'une réelle volonté de développer et d'intensifier l'effort de formation par le développement des formations internes. Ce dispositif est intéressant à divers point de vue. Pour le formateur, il est valorisant de diffuser ses connaissances et ses pratiques aux autres agents de la collectivité. Pour les agents, les formateurs internes répondent plus précisément à leurs problématiques quotidiennes car ils connaissent parfaitement les métiers et les pratiques de la collectivité. Il conclut sur le fait que la collectivité souhaite intensifier ce dispositif.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande si les retours de satisfaction des formations en ligne sont positifs.

Monsieur Gilles RENOIR répond que ces formations restent à la marge au sein de la collectivité et explique que les retours sont mitigés. Le fait de ne pas se déplacer et de rester sur place est un des aspects positifs. Toutefois, l'esprit groupe, les échanges et la présence physique d'un formateur pour interagir sont plus limités et peuvent être regrettés. De plus, ce dispositif pose une autre question à la collectivité, celle de l'organisation humaine et matérielle pour suivre la formation. Il indique également que le développement de ce dispositif est en lien avec la baisse des moyens financiers du CNFPT donc va se développer de plus en plus.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, demande si une réflexion est menée pour mettre à disposition une salle réservée aux formations en ligne qui pourrait être située au service RH.

Monsieur Gilles RENOIR précise qu'une salle de formation avec le matériel informatique nécessaire est déjà en place à la DSI. Elle pourrait être utilisée pour ceux qui n'ont pas de poste informatique ou ceux qui souhaitent suivre la formation en dehors de leur propre bureau.

Monsieur Jean-Louis BATIOU, représentant de la collectivité titulaire arrive à 14h20.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 5	Nombre de votants : 5
CFDT, CGT, FO et SUD : 5 POUR	5 POUR

II – FUSION DE LA DIRECTION RELATIONS CITOYENS ET ANIMATION DE QUARTIERS ET JEUNESSE

Présentation par Madame Camille ERNIE, directrice de la Proximité et citoyenneté.

Monsieur Gilbert OLIER, représentant de la collectivité titulaire arrive à 14h30.

Pendant sa présentation, **Madame Camille ERNIE** précise que l'ensemble du service est composé de 56 agents de catégorie C et non 57. La différence s'explique par le recrutement en direct d'une assistante de maisons de quartier par l'AMAQY.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, pour le syndicat FO, s'interroge sur le régime indemnitaire des responsables de service actuels qui ne le seront plus suite à cette réorganisation.

Monsieur Michel VIAULT explique que le niveau du régime indemnitaire de groupe est lié aux fonctions exercées. Ainsi, lorsque les agents ne sont plus sur les mêmes fonctions, le régime indemnitaire s'adapte. Pour les agents en question, une révision de leur RI sera étudiée au cas par cas. Il rappelle, par ailleurs, qu'un agent n'est pas titulaire d'un poste mais d'un grade.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, pour le syndicat FO, se rappelle qu'historiquement il avait été convenu que lorsque l'agent subit une mobilité, le régime indemnitaire ne devait pas changer.

Monsieur David LEMASSON, pour le syndicat CFDT, rejoint les propos de Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD.

Monsieur Michel VIAULT n'est pas d'accord et affirme qu'il n'y a jamais eu de négociation en ce sens puisque cette pratique n'est pas légale.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, pour le syndicat FO, considère que même avec cette réorganisation, les agents en question auront les mêmes missions. Pour autant, on considère désormais qu'ils ont la responsabilité d'une unité et non d'un service, ce qui pourrait impacter leur niveau de rémunération.

Monsieur Michel VIAULT explique que les organisations évoluent et rappelle son constat sur le nombre d'encadrants trop important dans la collectivité à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Il tient à préciser que ce constat n'est pas nouveau, la direction générale a été claire dès le départ.

Monsieur Jean-Louis BATIOU fait part de son ressenti plutôt positif face à la présentation qui a été faite. Il souligne que la réorganisation semble avoir été échangée, concertée par des entretiens individuels et collectifs et acceptée par l'équipe. Il s'interroge lorsque les organisations syndicales rapportent que ce choix a été plutôt subi.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, explique les retours suite aux visites de terrain qui ont été effectuées. Beaucoup d'agents remettent en cause la séparation des mairies de quartier avec le service Relations citoyens. Concernant la concertation, les agents des mairies de quartier ont effectivement eu une réunion avec leur responsable de service. Il leur a été présenté la réorganisation mais ils n'ont pas eu de réponses à leurs questions. De plus, le fait de répartir 7 agents sur 4 sites, de séparer les mairies de quartier du service Relations citoyens et de ne pas avoir de renfort de la mairie centrale, s'apparente à une situation de risques psycho-sociaux (RPS). Les agents sont très inquiets sur la gestion de leur remplacement et sur les horaires d'ouverture à 39h alors qu'elles sont à 35h. Madame AMMOUR demande donc les raisons pour lesquelles elles ne sont plus sous la responsabilité du service Relations citoyens alors que la mise en place du guichet unique approche.

Elle fait également part d'inquiétudes lorsque les agents auront des questions sur l'état civil pour lesquelles leur responsable direct ne pourra y répondre par manque de compétences dans ce domaine. Elle conclut en indiquant que les agents des mairies de quartier sont tout à fait d'accord pour des évolutions de poste.

Monsieur Michel VIAULT tient à repréciser que les mairies de quartier sont toujours dans la même direction, elles ont simplement changé de service. Il explique que ce choix a été fait pour que les agents de mairies de quartier travaillent de pair avec les correspondants de quartier afin de former de réelles équipes terrain. Cette approche permettra de mieux répondre aux besoins et aux attentes des habitants. De plus, il faut intégrer que les avancées numériques vont faire disparaître certaines tâches humaines par des procédures automatisées, ce qui dégagera du temps aux agents. La création de ces pôles de quartier permettra de faire face aux évolutions numériques en confiant aux agents d'autres missions. Pour conclure, il assure que des liens fonctionnels perdureront avec le service Relations citoyens pour répondre à leurs questions et pour les accompagner sur les évolutions réglementaires de l'état-civil.

Madame Camille ERNIE ajoute que ce changement d'affectation permettra d'adapter le service aux besoins du quartier. En effet, les mairies de quartier n'ont pas le même rôle que la mairie centrale. Par exemple, la délivrance des sacs jaunes et l'aide sociale sont des missions propres aux mairies de quartier. Elle explique aussi que ces liens fonctionnels fonctionnent très bien dans d'autres directions.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, insiste sur le fait que de nombreuses inquiétudes émergent de la part des agents de mairies de quartiers avec la peur de ne pas y arriver car la charge de travail leur semble trop importante. Elle demande alors si des renforts du service Relations citoyens pourront être apportés lorsque les agents seront en difficulté et si 1 agent supplémentaire pour les mairies de quartier peut être nommé pour être au total 8 (2 par site) au lieu de 7.

Monsieur Michel VIAULT assure que les agents des mairies de quartier n'auront pas plus de charge de travail. Il s'engage à ce que la collectivité les rassure et aille à leur rencontre. Concernant le renfort ponctuel, il confirme cette possibilité. Il ajoute également que les missions des mairies de quartier sont encore en construction. Le recrutement du responsable Vie des quartiers, association et concertation est en cours. A son arrivée, il étudiera et approfondira ces missions pour donner une ouverture plus intéressante et un rôle plus polyvalent aux mairies de quartier.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, pour le syndicat FO, n'est pas contre l'idée de faire évoluer les postes, mais elle demande 2 personnes minimum dans chaque mairie de quartier.

Monsieur Sylvain FARCY explique que le niveau d'activité entre les mairies de quartier est différent notamment à la Vallée Verte où l'agent demande lui-même d'autres missions. Concernant la sécurité, l'encadrement fait le nécessaire pour que 2 agents soient affectés dans les mairies de quartiers plus difficiles. Il rappelle que des mairies de quartiers ont même été fermées certains samedis par manque de personnel. De plus, des caméras de surveillance vont être mises en place courant septembre à La Garenne.

Madame Camille ERNIE rappelle que la mairie de quartier de la Vallée Verte n'a pas de dispositif d'accueil. Par conséquent, les demandes de Carte Nationale d'Identité ou de passeports qui peut représenter 50% d'activité dans les autres mairies de quartier ne sont pas gérées par la Vallée Verte. Cela explique qu'il n'y ait qu'un seul agent sur ce site.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, insiste sur le fait que la gestion des remplacements à 7 va être compliquée, d'autant plus que les mairies de quartier sont rattachées à un autre service sans compétence en état-civil.

Monsieur Michel VIAULT rappelle que le service Relations citoyens et les mairies de quartier restent dans la même direction, il sera donc possible de gérer les remplacements par le biais de ce service.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, se questionne sur les postes de correspondants de quartier. Actuellement, 3 sont en poste et un recrutement est en cours. Qu'en est-il du 5^{ème} poste ?

Monsieur Sylvain FARCY répond que le 5^{ème} poste sera assuré par le responsable de service Vie des quartiers, association et concertation et le city manager. Ils devront gérer le secteur du pentagone axé davantage sur une logique de commerce.

Monsieur Michel VIAULT ajoute que le choix de redimensionner le 5^{ème} poste de correspondant de quartier a été acté à travers la création d'un poste de responsable de service Vie des quartiers, association et concertation.

Madame Emilie GALLAIS, pour le syndicat CGT, rappelle que certains agents n'ont pas été concertés sur les changements dus à la réorganisation.

Madame Camille ERNIE explique que dans les services qui n'étaient pas directement impactés par la réorganisation, ce sont les encadrants intermédiaires qui devaient présenter la réorganisation aux agents.

Madame Emilie GALLAIS, pour le syndicat CGT, demande où se situe Roche services dans l'organigramme.

Madame Camille ERNIE répond qu'il n'y a pas de changement pour Roche services tant au niveau géographique qu'au niveau de ses missions.

Monsieur David LEMASSON, pour le syndicat CFDT, en déduit que les agents d'accueil peuvent être amenés à remplacer les agents de Roche services en cas d'absence.

Madame Camille ERNIE rappelle que c'est déjà le cas actuellement. En effet, si des absences sont amenées à perdurer et à se cumuler, les agents d'accueil assureront un service minimum et inversement.

Madame Emilie GALLAIS, pour le syndicat CGT, demande si les 2 renforts en plus des 11 agents actuellement au sein de l'unité Etat civil, recensement vont être pérennisés.

Madame Camille ERNIE confirme qu'actuellement 2 agents sont en renfort par l'intermédiaire du service tremplin. Pour le moment, les 2 agents en question se familiarisent avec les missions et développent les compétences attendues. Si cela s'avère concluant, ils pourront intégrer le service de manière pérenne.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 5	Nombre de votants : 5
CFDT, CGT, FO et SUD : 5 CONTRE	5 POUR

III – MODIFICATION DES MISSIONS DE LA MEDIATHEQUE FELIX LECLERC

Présentation par Monsieur Jean-Michel PIERRE, directeur des Affaires culturelles.

Monsieur Michel VIAULT, représentant de la collectivité titulaire, propose de reporter ce dossier pour le prochain Comité Technique afin d'apporter plus de précisions et clarifier certains points.

L'ensemble des représentants acceptent la proposition.

IV – REORGANISATION DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGES

Présentation par Madame Marie-Pierre GROSSET, responsable du service paysage et transition écologique et Monsieur Hervé CIFARELLI, directeur de l'Environnement, développement durable et paysages.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, pour le syndicat FO, craint la charge de travail importante de l'assistante de direction qui sera l'appui de l'ensemble des services de la direction. Elle explique que dans la plupart des directions, il y a une assistante de direction par service. Elle regrette donc que cette réorganisation n'ait pas permis l'ouverture d'un poste supplémentaire d'assistante de direction.

Monsieur Hervé CIFARELLI explique qu'un travail a été mené et continue de l'être pour dégager des marges de manœuvre. A titre d'exemple, les techniciens ont désormais la charge de remplir leur bon de commande par l'intermédiaire de fiches précises et ainsi éviter de faire appel à l'assistante de direction. En travaillant et en s'organisant différemment, de plus en plus de marges de manœuvre vont être mises en place, ce qui allégera sa charge de travail. Toutefois, il assure qu'il restera vigilant.

Madame Zora AMMOUR, pour le syndicat SUD, pointe la qualité de la rédaction de la note qui permet de se projeter facilement dans la future organisation du service.

Monsieur David LEMASSON, pour le syndicat CFDT, partage les propos de Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD concernant la charge de travail de l'assistante de direction. Par ailleurs, il fait remarquer également que, sur les profils de poste de catégorie A, certaines mentionnent les 12 jours cadre, d'autres non.

Monsieur Hervé CIFARELLI confirme qu'il y a bien une erreur. Les 2 profils de poste Chef de projet paysage et Responsable mission développement durable PCAET seront modifiés par la RH et mentionneront le forfait des 12 jours cadre.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 5	<u>Nombre de votants</u> : 5
CFDT et SUD : 3 POUR CONTRE	5 POUR
CGT et FO : 2 ABSTENTIONS	

V – QUESTIONS DIVERSES

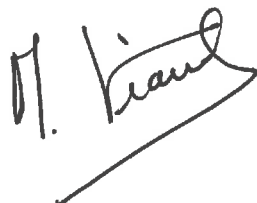
Madame Emilie GALLAIS, pour le syndicat CGT, demande quand sera présenté le bilan sur le RIFSEEP comme annoncé il y a 18 mois au CT du 6 décembre 2016.

Monsieur Gilles RENOIR s'engage à présenter ce bilan au Comité Technique de la rentrée.

Le Président du Comité Technique,
Monsieur Jacky GODARD



Le secrétaire
Pour les représentants de la collectivité
Monsieur Michel VIAULT



La secrétaire adjointe
Madame Emilie GALLAIS
Pour les représentants du personnel
Syndicat CGT

